

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Juillet 2005 • N°18

SOMMAIRE

• Page 2



Présidents de parlements présents à Genève.

Réunion du Comité préparatoire de la Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlements

Le Comité préparatoire de la Deuxième Conférence mondiale des Présidents de parlements s'est réuni à Genève les 20 et 21 mai. Il a mis la dernière main au projet de déclaration destiné à être adopté par la Conférence des Présidents à New York (7-9 septembre au Siège de l'ONU) et s'est penché sur la dernière version du rapport sur les bonnes pratiques concernant les mesures prises par les parlements pour consolider leur participation à la vie internationale. Il a été informé des conclusions du groupe d'experts saisi du projet de cadre de réflexion pour la dimension parlementaire de la démocratie.

• Page 2

Liberté d'expression. Séminaire de l'UIP sur les parlements et la promotion de la tolérance

• Page 5

La Réunion des femmes parlementaires : 20 ans d'engagement

• Page 8-9

Une nouvelle convention des droits de l'homme pour les handicapés – le rôle crucial des parlementaires par l'Ambassadeur Luis Gallegos

Le 1er Juillet, le Président de l'UIP, le Sénateur Chilien Sergio Pérez, a rencontré le Président de la Chambre des Représentants des Etats-Unis, J. Dennis Hastert, et le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le congressman américain Alcee L. Hastings, à l'occasion de la 14ème Assemblée annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE, qui s'est tenue à Washington.



Photo Philippe Nédale

LE KOWEÏT ACCORDE AUX FEMMES LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ ET NOMME UNE FEMME MINISTRE

«Je voudrais féliciter les femmes koweïtiennes de leurs efforts, ainsi que les législateurs et les autorités du pays pour leur décision. Les sociétés modernes ne seront plus humaines et plus équitables que lorsque l'ensemble de leurs citoyens participeront activement au processus de décision. L'UIP se tient prête à apporter son concours si le parlement et les femmes le

souhaitent», a déclaré le Président de l'UIP, le sénateur Sergio Pérez, durant sa visite officielle au Koweït, après la décision prise par l'Assemblée nationale du Koweït d'accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité.

Un mois après cette décision historique, Mme Massouma al-Moubarak, professeur de sciences politiques et éditorialiste, était nommée ministre de la planification et ministre du développement administratif. Elle a déclaré à l'AFP que sa nomination à un poste ministériel représentait «un grand honneur pour les femmes koweïtiennes et un signe d'appréciation de leur lutte».



Le Président de l'UIP, le sénateur Sergio Pérez, accueilli par le Président de l'Assemblée nationale du Koweït, M. Jasem Mohammad Al Khurafi.

Photo Assemblée nationale du Koweït

«LA DÉMOCRATIE L'A EMPORTÉ»

Le Président de l'Assemblée nationale du Koweït a commenté pour Le Monde des Parlements l'impact que devrait selon lui avoir cette décision. Entretien.

Q : A-t-il été difficile de persuader les membres de l'Assemblée nationale de donner aux femmes leurs droits politiques ? Le Président du Parlement Jasem Mohammad Al-Khurafi :

Nous sommes fiers d'y être parvenus de manière démocratique, sans que le pays n'y soit contraint, ni que la décision soit prise par l'Émir ou par une personne isolée. La procédure prévue par la Constitution a été suivie. Il a fallu du temps, mais finalement ceux qui étaient favorables à la décision et ceux qui y étaient opposés sont tous convaincus que la démocratie l'a emporté et que nous devons tous accepter la décision de la majorité.

Q : Y a-t-il des chances de voir des femmes participer bientôt à la vie parlementaire ?

J. M. A-K.: Il faudra du temps, car dans notre région du monde, nous avons des traditions, et des manières de penser différentes du point de vue religieux. Ceci dit, le temps nous a permis d'évoluer et il nous a donné la possibilité d'accepter le progrès. Bien que les femmes koweïtiennes n'aient obtenu le droit de vote que tout récemment, vous aurez certainement déjà noté la présence de femmes à divers échelons du gouvernement, et le fait qu'elles occupent des positions dirigeantes dans le secteur privé.

Q : Qu'attendez-vous de l'UIP ?

J. M. A-K.: L'UIP a rempli sa fonction en exerçant une pression par son suivi de la situation touchant les droits des femmes. Elle sera désormais en mesure de suivre les succès remportés par les femmes au Koweït.

SÉMINAIRE SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

«La liberté d'expression dont jouissent les parlementaires dépend largement de la liberté d'expression dont jouit la société en général. En tant que législateurs, les parlementaires ont une responsabilité particulière de garantir un cadre propice à la liberté d'expression», explique M. Emile Guirieoulou, Président de la Commission des affaires générales et institutionnelles et membre de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, et rapporteur du séminaire sur la liberté d'expression, le Parlement et la promotion de la tolérance, organisé du 25 au 27 mai 2005 à la Maison des Parlements.

Étant donné l'effet dévastateur des procès en diffamation, les parlementaires devraient répondre publiquement aux critiques plutôt que de faire appel au système judiciaire. Le rapporteur a souligné que si la diversité des médias était importante, elle n'avait de sens que si elle permettait l'expression d'une diversité d'opinions. M. Guirieoulou a insisté sur l'importance que revêtait pour les parlementaires l'accès à l'information, et il a souligné que par la même occasion, les parlements aussi devaient permettre l'accès à l'information qu'ils détiennent.

Le rapporteur a indiqué qu'en combattant les discours inspirés par la haine, les parlementaires visaient l'objectif fondamental de faire respecter l'égalité, et qu'ils devaient jouer un rôle beaucoup plus actif dans ce domaine, car «Tous les pays sont confrontés au problème de la haine et de la discrimination et ont l'obligation de mettre en place une stratégie globale de promotion de l'égalité et du respect d'autrui et de ses différences.» Le séminaire, organisé par l'UIP et par Article 19, la campagne mondiale pour la liberté d'expression, organisation spécialisée dans ce domaine, a recommandé que tous les parlements instituent des commissions des droits de l'homme, et il a invité l'UIP à continuer à organiser des séminaires parlementaires sur les questions relatives aux droits de l'homme. Le séminaire, spécifiquement conçu pour les Présidents et les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme, était le deuxième du genre organisé par l'UIP pour cette audience; le premier s'était déroulé en mars 2004.

La liberté d'expression est le principal outil de travail des parlementaires. Son exercice, pourtant, n'est pas toujours aisé, car la liberté de parole n'est pas un droit absolu et elle doit respecter certaines limites. La centaine de participants, parlementaires de plus de 40 pays, qui ont pris part aux travaux ont pu débattre de manière très franche et ouverte de questions touchant la diffamation et le droit au respect de la vie privée, l'accès à l'information, la liberté de la presse, les risques causés par la concentration croissante des médias, les limites qui doivent être posées aux critiques à l'encontre des décisions de justice, l'immunité parlementaire et les discours inspirés par la haine.



Une centaine de parlementaires venus de plus de 40 pays ont participé au Séminaire sur la liberté d'expression organisé par l'UIP et Article 19, la Campagne mondiale pour la liberté d'expression.

L'ENJEU DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENTS VU PAR LES PRÉSIDENTS PRÉSENTS À GENÈVE

Un engagement vigoureux en faveur du développement de la démocratie

J'espère que la Conférence débouchera sur un engagement vigoureux en faveur du développement de la démocratie dans le système représentatif et en dehors de celui-ci. Les parlementaires devraient participer au travail des organisations internationales. Chaque semaine, il y a sans doute des centaines de parlementaires qui participent à des conférences. L'UIP pourrait être une plaque tournante importante pour coordonner toutes ces invitations. Que demandent l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ? L'UIP pourrait encourager la participation de parlementaires – femmes et hommes –, avec leurs responsabilités et leur connaissance du travail quotidien, qui formuleraient leurs propositions et rendraient compte des propos des autres participants.

M. Björn von Sydow, Président du Riksdag (Suède)

Ce que l'UIP a fait et ce qu'elle se propose de faire

L'enjeu principal consiste à examiner dans quelle mesure les Nations Unies ont réussi à mettre en œuvre les objectifs de développement du Millénaire, et quel rôle l'UIP a joué en coopération avec les Nations Unies pour permettre la réalisation de ces objectifs. Deuxièmement, nous devons examiner dans quelle mesure l'UIP a tiré parti du statut d'observateur qui lui a été accordé par les Nations Unies : qu'a-t-elle fait jusqu'ici et que se propose-t-elle de faire à l'avenir ?

M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée nationale (Namibie)

La possibilité de débattre avec le monde entier

L'enjeu principal est la possibilité de débattre avec le monde entier. Dans cette Conférence des Présidents, les représentants élus du plus haut niveau vont se réunir. Nous adopterons une déclaration commune, et nous pouvons débattre de tout ce que peut faire une société démocratique, à nos yeux, pour nos populations.

Mme Ingrida Udre, Présidente du Saeima, Lettonie

Écouter attentivement les besoins des populations

Je voudrais que nous traitions de ces deux enjeux : premièrement, la chose la plus importante est de garantir la paix et la sécurité dans le monde. Le monde entier doit s'unir pour combattre le déséquilibre que nous avons vu jusqu'ici dans la campagne contre la terreur, car notre vie s'en est trouvée transformée au cours des cinq dernières années.

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Deuxièmement, nous espérons que les pays développés écouteront attentivement les besoins des populations, plutôt que de tenir des propos théoriques sur des sujets comme les droits de l'homme et l'égalité entre hommes et femmes. Ils devraient s'interroger sur les raisons de ces problèmes.

M. Abdoul Hadi Al-Majali, Président de la Chambre des députés (Jordanie)

Amener nos gouvernements à tenir compte du point de vue parlementaire sur les négociations internationales

Le principal enjeu consiste à actualiser ce que nous avons tenté d'accomplir depuis 2000, c'est-à-dire de faire en sorte que nos gouvernements tiennent compte du point de vue parlementaire sur les négociations internationales, afin que les exécutifs n'agissent pas de leur propre chef. Les gouvernements doivent toujours tenir compte du point de vue de leurs citoyens – par l'intermédiaire de leurs représentants élus – sur telle ou telle question.

M. Francis Ole Kaparo, Président de l'Assemblée nationale (Kenya)

Faire en sorte que les parlements contribuent au raffermissement de la démocratie dans leur pays et à travers le monde

Je vois deux défis fondamentaux : le premier c'est la participation des parlements à la définition de la politique internationale. Le deuxième défi est de faire en sorte que les parlements contribuent au raffermissement de la démocratie dans leur pays et à travers le monde.

Mr. Guy Nzouma Ndama, Président de l'Assemblée nationale du Gabon

Développer la confiance et le dialogue entre les cultures

Cette deuxième conférence a lieu dans des circonstances beaucoup plus difficiles que la première. La situation dans le monde s'est aggravée dans tous les domaines. Aussi bien sur le plan politique que militaire, économique, social et culturel. Cette conférence se tient après le 11 septembre, après l'Iraq, l'Afghanistan, après des catastrophes naturelles, après une régression et une détérioration de la situation en Afrique. Les objectifs restent les mêmes : la paix, la sécurité, la stabilité dans le monde. Il faut développer la confiance, le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions. Et redoubler d'efforts pour lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et la misère.

M. Abdelwahed Radi, Président de la Chambre des Représentants du Maroc

Éditorial

Les droits politiques des femmes koweïtiennes reconnus

C'est après beaucoup d'efforts que l'Assemblée nationale du Koweït a enfin, au mois de mai, accordé aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Pendant sa visite officielle au Koweït, peu après l'adoption de cette mesure, le Président de l'UIP Sergio Páez a rendu hommage aux parlementaires pour avoir adopté cette mesure et aux femmes qui avaient mené une longue campagne pour faire reconnaître leurs droits politiques. Un mois après l'adoption de cette mesure, le gouvernement nommait la première femme ministre.

La vie des femmes koweïtiennes est en pleine mutation. Pendant des décennies, leurs droits politiques n'ont pas été reconnus, alors même qu'elles jouaient un rôle très important dans la société, nombre d'entre elles occupant des fonctions dans la vie diplomatique et économique du pays. Cette période appartient désormais à l'histoire, et il ne fait aucun doute que ce pas important fera sentir ses effets sur la société koweïtienne. Sur un plan strictement numérique, les électrices seront plus nombreuses que les électeurs lors des prochaines élections, prévues en 2007.

Malgré leur enthousiasme, les membres du Conseil de la Société culturelle et sociale des femmes – la plus ancienne organisation féminine du pays – sont parfaitement conscientes que le combat, en réalité, ne fait que commencer. Alors que les décisions précédentes sur la participation des femmes dépendaient des opinions des hommes, il reviendra maintenant aux femmes koweïtiennes de convaincre la société entière que le temps est venu d'élire des femmes comme représentantes à l'Assemblée nationale. Les femmes koweïtiennes sont fières d'avoir le plus haut niveau de formation dans le monde arabe. Elles savent que désormais, elles peuvent changer les choses. L'une des membres du Conseil explique : «J'ai deux filles. L'aînée, qui vient de terminer ses études universitaires, aimerait être candidate aux élections de 2007. Nous n'allons pas pour autant nécessairement voter pour des femmes; nous choisirons la personne la plus apte.» À ses yeux, les femmes koweïtiennes ne voteront pas pour des candidates alibi; elles voteront en 2007 pour les candidats les plus qualifiés. Elles sont conscientes du fait que les milieux traditionnels de la société koweïtienne sont parfaitement capables de mobiliser leurs forces et de faire le plein de voix.

La situation koweïtienne peut-elle avoir un impact sur d'autres États du Golfe, comme l'Arabie saoudite, où les femmes n'ont toujours pas le droit de vote et d'éligibilité ? «Sans aucun doute», répond M. Abdul Rahman H. Al'attiyah, Secrétaire général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Conseil de coopération du Golfe). «Dans les autres États du Golfe, les femmes ont déjà affirmé leurs droits ou le feront bientôt; maintenant que les femmes koweïtiennes ont obtenu cette reconnaissance, ce ne sera pas difficile. Nous nous réjouissons d'assister bientôt à une évolution en ce sens.»

Le dialogue encouragé par l'UIP pour soutenir le partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique doit se poursuivre dans toutes les régions du monde. En termes de participation des femmes, le monde arabe change, lentement mais sûrement. Après sa visite au Koweït, le Président de l'UIP s'est rendu au Bahreïn, où son Altesse Shaikha Sabika bint Ibrahim Al-Khalifa, épouse du roi et Présidente du Conseil suprême pour les femmes, a officiellement demandé l'appui de l'UIP pour encourager la participation politique des femmes.

L.B.

ENTRETIEN AVEC PIA CAYETANO, SÉNATRICE DES PHILIPPINES



Photo Sénat des Philippines

«Il faut que l'on reconnaisse l'existence de la violence exercée contre les femmes et les enfants dans les conflits armés»

Plus de 160 femmes parlementaires de 120 pays participant à la Réunion des femmes parlementaires à Manille – dans le cadre de la 112e Assemblée de l'UIP – ont célébré le 20e anniversaire de la création

de la Réunion. La Sénatrice des Philippines Pia Cayetano, élue présidente de la session de Manille de la Réunion des femmes parlementaires (et aussi présidente du Panel de l'Assemblée sur la violence contre les femmes et les enfants dans les situations de conflit), a dit de cette Réunion qu'elle était «symbolique des luttes des femmes». Entretien.

Q : Comment décririez-vous la situation des femmes aujourd'hui ?

Sénatrice Pia Cayetano : Dans de nombreux pays, les femmes sont toujours privées de leurs droits et victimes de l'oppression. Seuls 14 pays remplissent l'objectif fixé par l'UIP de 30% de femmes parmi les parlementaires. Il y a pourtant des avancées indéniables. Voici vingt ans, les femmes parlementaires se rencontraient en marge de l'Assemblée de l'UIP. Aujourd'hui, elles ont leur propre réunion. Cette année, de nombreuses femmes parlementaires sont présentes. Dans la chambre basse du parlement des Philippines, il y a 15% de femmes parmi les députés; dans la chambre haute cette proportion est de 17%, et les femmes représentent 25% des ministres. En outre, une femme est chef de l'État. La Présidente Arroyo encourage un programme pour l'égalité entre hommes et femmes. La Réunion permettra aux femmes de se faire entendre et de trouver des solutions à leurs problèmes.

Q : Que recommanderiez-vous pour résoudre le problème de la violence commise contre les femmes et les enfants, par exemple dans les conflits armés ?

P.C.: C'est d'abord une question d'information et de prise de conscience. Il faut que la situation particulière des femmes et des enfants soit reconnue. Toutes les guerres font des morts et des blessés, mais la majorité des victimes civiles sont des femmes et des enfants. Ils sont plus vulnérables, et il y a des crimes sexuels spécifiques commis à l'encontre des femmes et des enfants que beaucoup de personnes ne reconnaissent pas ou refusent de voir. Dans de nombreuses zones, il arrive que les crimes de ce genre soient presque tolérés, parce que le terrain est occupé par des hommes, qui ont des besoins. Il faut faire savoir que cela n'est absolument pas acceptable. Il faudrait aussi donner des informations aux forces de paix dépêchées sur place, car certaines études ont montré que mêmes les forces de maintien de la paix peuvent commettre des abus, et en particulier des abus sexuels.

Q : Est-ce là un fait accompli, ou pouvons-nous changer la situation par nos actes ?

P.C.: Je voudrais vous donner un exemple, d'abord sur la question de l'information. Dans certains pays comme les Philippines et la Corée, dans les années 40, pendant la Seconde Guerre mondiale, cette situation s'est produite. Aujourd'hui, une partie de mes électrices sont ces femmes âgées qu'on appelait à l'époque les «femmes de réconfort». Vous pensez peut-être que c'est quelque chose qui s'est produit il y a soixante ans, mais le phénomène perdure aujourd'hui. Il y a apparemment une absence de compréhension, un manque de prise de conscience, car cela existe encore. Il y a des traités internationaux qui sont déjà en vigueur, mais nous avons peut-être besoin de lois locales dans diverses régions pour renforcer ces traités internationaux. Il est important que les organes législatifs soient informés dans chaque pays. Les instances doivent être fermes en matière d'application. Les parlementaires et les personnes détenant une autorité devraient continuer à condamner très fermement ces actes. Une recommandation spécifique pourrait être d'utiliser la télévision nationale pour condamner les personnes impliquées, qu'il s'agisse de militaires ou de civils.

L'UIP ET L'UNICEF PUBLIENT UN GUIDE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS

À Manille, l'UIP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé un guide pour parlementaires intitulé *Combating Child Trafficking*. La Directrice générale de l'UNICEF, Carol Bellamy, a vivement engagé les législateurs à faire usage de leur pouvoir pour protéger les enfants contre l'exploitation, en affirmant : «soit ils prennent des décisions qui protègent les enfants, soit ils prennent des décisions qui les rendent vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements. Le premier choix est la garantie quasi automatique d'un développement national soutenu, le second, de la perpétuation de la pauvreté.»

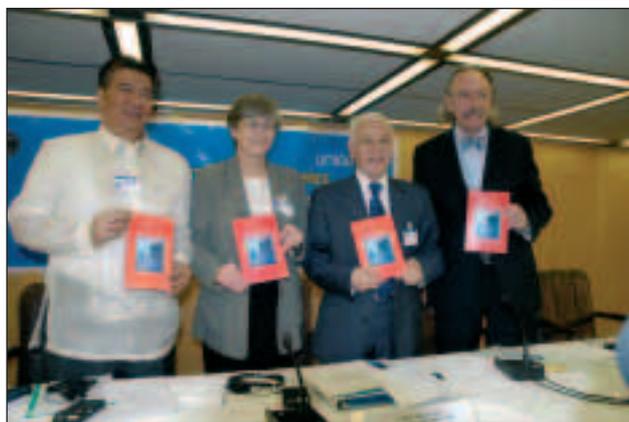


Photo Sénat des Philippines

De gauche à droite : M. Franklin M. Drilon, Président du Sénat des Philippines et Président de la 112e Assemblée de l'UIP, Mme Carol Bellamy, Directrice générale de l'UNICEF, le sénateur Sergio Páez, Président de l'UIP, et M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP.

LES FEMMES PARLEMENTAIRES CÉLÈBRENT 20 ANNÉES DE PROGRÈS SUR LE FRONT POLITIQUE

En 1889, il n'y avait pas une seule femme parmi les fondateurs de l'UIP; à l'époque, rares encore étaient les pays qui avaient reconnu le droit de vote et d'éligibilité des femmes. En 1921, deux femmes – venues d'Allemagne et du Danemark – furent les premières à participer aux débats d'une conférence de l'UIP, aux côtés de 108 hommes. Si cette première période peut paraître bien peu prometteuse en termes de participation des femmes, la situation est bien plus favorable aujourd'hui, puisque les femmes représentent désormais près de 30% des participants lors des Assemblées de l'UIP.

L'un des moteurs de cette avancée est la Réunion des femmes parlementaires, qui a célébré son vingtième anniversaire pendant la 112e Assemblée de l'UIP, à Manille. Dans un climat de solidarité et de fierté, la Réunion a fait le point des réussites passées, mais aussi des défis qui restent à relever dans la lutte pour l'égalité de chances et de droits.

L'histoire de la Réunion des femmes parlementaires est celle d'une lutte constante, marquée par des progrès réguliers. Lorsque la première Réunion organisée par le secrétariat de l'UIP s'est déroulée à Lomé en 1985, seules 26 femmes parlementaires étaient présentes; les préoccupations et les droits des femmes étaient alors jugés marginaux par rapport aux questions traitées par l'UIP et à la vie politique dans de nombreux pays. Quel contraste avec Manille, où 160 femmes de 120 pays étaient présentes pour débattre de questions concrètes telles que la violence familiale et les conséquences du VIH/sida sur l'existence des femmes.

L'objet initial de la Réunion des femmes parlementaires était de fournir aux femmes un espace leur appartenant pour qu'elles puissent se réunir et joindre leurs forces afin de porter à l'attention de tous des questions généralement passées sous silence dans les débats au sein de l'UIP et dans les discussions internationales, comme les obstacles culturels qui se dressent sur la voie des femmes ou l'égalité des sexes dans la vie politique et sur le lieu de travail. «Aussi longtemps que les femmes seront sous-représentées dans les cercles du pouvoir, il sera nécessaire qu'elles se rassemblent pour s'encourager et pour unir leurs efforts», déclare la sénatrice canadienne J. Frasier.

En aval, on peut dire que le mouvement des femmes, au sein de l'UIP, a été un facteur décisif de progrès et de changement. Avec le temps, la Réunion a gagné en légitimité et en force. Ses objectifs se sont matérialisés à l'échelon politique global, avec une amélioration quantitative et qualitative de la participation politique des femmes. La Réunion a aussi donné à l'UIP une image de marque qui lui est propre : elle est le point de référence mondial pour les statistiques relatives à la participation des femmes à la vie politique. Elle a par ailleurs contribué à changer les mentalités, et incité les collègues masculins à intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans les déclarations et les résolutions de l'UIP. La Réunion a demandé que les budgets parlementaires – y compris celui de l'UIP – soient analysés sous l'angle de l'égalité hommes-femmes.

Afin de marquer le vingtième anniversaire et de rendre hommage à toutes les femmes et à tous les hommes qui ont contribué à ce succès, une exposition sur l'histoire des femmes au sein de l'UIP a été mise sur pied.

L'HISTOIRE DE LA RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES :

Sujet de recherche à l'Université de Genève

« 1978 – 1999 : La Réunion des Femmes au sein de l'Union interparlementaire » est le titre du mémoire soutenu par Mme Annalisa Sauli de Gironcoli, en avril 2005 à l'Université de Genève, dans le cadre de l'obtention d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Etudes Genre à la Faculté des sciences économiques et sociales.

Le travail met en exergue la lutte politique menée par les femmes, en tant qu'acteurs transnationaux, pour transformer, par leur participation, leur situation d'« exclusion » en « présence ». Il explique le succès de cette lutte par la combinaison de quatre facteurs : la présence très active d'un groupe de femmes parlementaires, le désir d'ouverture de l'Union Interparlementaire (UIP) qui aspire à accroître sa sphère d'influence, la conjoncture internationale favorable due à une certaine accalmie politique et le dynamisme des milieux féministes suscité par la Décennie de la femme.

L'étude en question a voulu ainsi démontrer que le changement de la politique envers les femmes de l'UIP est le fruit de l'interaction entre l'activité de quelques femmes sensibles à la question de l'égalité des sexes, une conjoncture internationale particulièrement favorable et une organisation désireuse d'élargir sa sphère d'action en faveur de la communauté internationale. L'action des femmes parlementaires s'intègre ainsi parfaitement dans le mouvement international, en faveur des femmes, lancé par les Nations Unies. Elle donne une impulsion nouvelle à de nombreuses études et discussions sur la situation des femmes dans le monde, utilisant l'énorme potentiel d'informations et de structures de l'Union, ainsi que son exceptionnelle tribune politique. De son côté, l'Union voit sa collaboration avec les Nations Unies mise en valeur par cette ouverture aux problèmes de discrimination due au genre.



Vernissage de l'exposition sur la Réunion des femmes parlementaires

Photo : Sénat des Philippines

PROTÉGER LES MIGRANTS

CHERCHER DES SOLUTIONS MUTUELLEMENT AVANTAGEUSES

Le droit de quitter son pays est un droit de l'homme reconnu, mais il n'existe pas de droit correspondant d'entrer dans d'autres pays. Cette remarque, formulée au cours d'une table ronde sur les migrations et le développement durant l'Assemblée de Manille, a déclenché une discussion sur certaines des questions plus générales relatives à la migration. Deux orateurs ont présenté le thème à partir de leurs points de vue respectifs : M. Jan Karlsson, coprésident de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), et M. Thomas Achacoso, ex-administrateur de l'Agence de l'emploi à l'étranger des Philippines.

M. Karlsson a expliqué que la Commission mondiale sur les migrations internationales avait été créée pour chercher une réponse cohérente aux questions touchant la migration. Elle a pour mandat d'identifier les principaux facteurs de migration, en se fondant sur trois indicateurs : la démographie, le développement et la démocratie. De mauvaises perspectives d'emploi dans les pays d'origine, par exemple, sont souvent une forte incitation au départ, alors

que des emplois vacants dans certains pays développés, où la population vieillit et où les taux de natalité sont faibles, exercent un attrait. Dans bien des cas, des gens sont poussés à émigrer par le désir de vivre dans un cadre où la démocratie ne se limite pas à un cadre formel, mais donne lieu à une société authentiquement libre et équitable, bien administrée, sûre et exempte de conflit. Un volet important du mandat de la Commission a consisté à étudier l'ensemble du problème de la traite des êtres humains, en particulier ses effets sur le nombre croissant de femmes touchées, et sur les processus de développement des pays. Une autre tâche a consisté à concevoir une stratégie favorable à toutes les parties, permettant de concilier pleinement les intérêts des pays touchés par le vieillissement de la population et connaissant de faibles taux de fécondité avec ceux des pays qui ont une main d'œuvre jeune et nombreuse.

Les migrations pourraient avoir un effet notable sur la lutte contre la pauvreté, et de ce fait sur les perspectives d'atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Au cours de l'année 2000, les envois de fonds des travailleurs émigrés vers leur pays d'origine ont représenté deux fois plus que le montant de l'aide publique au développement. Toutefois, ces envois de fonds ne permettraient pas à eux seuls d'améliorer le niveau de vie général des pays. L'Inde est un excellent exemple de spirale positive; l'économie y a beaucoup bénéficié, non seulement des envois de fonds des expatriés, mais aussi d'investissements, de création de richesses et de création d'emplois par des émigrés de retour dans le pays. En revanche, l'Afrique continue à voir partir la plupart de ses professionnels de la santé, surtout vers l'Occident, avec un impact négatif sur le développement.

M. Achacoso considère lui aussi que l'on assiste à une prise de conscience du fait que de nombreux pays développés vont se heurter au double problème de taux de natalité en baisse et de populations

vieillissantes, alors que la majorité des pays en développement, avec des populations jeunes et croissantes, risquent de demeurer dans la pauvreté et l'instabilité politique. Dans le climat actuel, les pays développés, dont les réalités démographiques exigeraient un apport de travailleurs immigrés, adoptent en fait des politiques d'immigration qui excluent cette option. Cette situation exige une recherche de solutions mutuellement avantageuses pour les pays d'origine et les pays de destination de travailleurs migrants, sans oublier que dans de nombreux pays développés, les taux de natalité sont tombés si bas qu'ils font craindre un véritable effondrement démographique.

Il est temps, selon M. Achacoso, que les pays qui accueillent les travailleurs migrants envisagent de jouer un rôle plus actif dans le développement des compétences et des qualifications dans les pays d'origine potentiels. Ainsi, les systèmes éducatifs des pays à excédent de main-d'œuvre pourraient tirer parti d'un apport financier pour leur permettre de satisfaire à la fois les besoins nationaux et la demande

internationale. Une assistance financière de ce type pourrait aussi compenser les pays d'origine, les effets négatifs potentiels de la «fuite des cerveaux» pour leur économie. La Banque mondiale a en fait appelé les pays développés qui recrutent des travailleurs qualifiés des pays en développement à offrir des compensations financières à ces pays pour les investissements consentis à perte dans la formation de capital humain.

Les Philippines sont l'un des plus gros «fournisseurs» de travailleurs migrants dans le monde. Le pays

fait l'admiration de tous par les mécanismes novateurs qu'il a mis en place afin de promouvoir et de protéger les intérêts de ses travailleurs. Une législation nationale a été conçue pour permettre aux travailleurs lésés d'obtenir réparation à leur retour aux Philippines, même si c'est dans le pays où ils étaient employés que leurs droits contractuels ont été enfreints. Il est significatif par ailleurs que le cabinet tout entier, y compris la Présidente, assume collectivement la responsabilité de la gestion du programme relatif à la migration.

Des organisations internationales comme l'UIP pourraient encourager les gouvernements à soutenir des réformes institutionnelles bénéficiant aux travailleurs migrants. La gestion des migrations internationales devrait être la responsabilité des pays d'origine comme des pays d'accueil de la main-d'œuvre. Pour les parlementaires, la difficulté consiste à mettre en œuvre une législation qui offre un environnement propice et protecteur pour définir un cadre à la migration. Les participants à la réunion sont convenus que la contribution la plus importante que les parlements pourraient apporter afin que les migrations produisent des résultats positifs pour l'ensemble de la communauté internationale serait de demander à leurs ministères d'assurer la cohérence et la coordination entre leurs politiques respectives, et de veiller à ce que la migration soit pleinement intégrée à ces politiques.



Adolescents philippins à Milan.

Photo Oxfam

LE SENTIMENT DE PERTE DE SOUVERAINETÉ LIÉ AUX ACCORDS DE L'OMC : LES PARLEMENTAIRES ONT-ILS DES MOTIFS D'INQUIÉTUDE ?

Depuis quelques années, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a instauré une tradition en organisant des symposia publics annuels permettant à des participants issus des gouvernements, des parlements, de la société civile, du monde des entreprises, des milieux universitaires et des médias de réfléchir ensemble au fonctionnement du système d'échanges multilatéral et d'analyser la situation de l'OMC du point de vue institutionnel. L'UIP a été associée aux symposia publics de l'OMC, et elle a à plusieurs reprises organisé des manifestations parlementaires dans le cadre du programme général.

Le symposium public 2005 de l'OMC s'est déroulé à Genève du 20 au 22 avril. Il revêtait une importance particulière car il coïncidait avec le dixième anniversaire de l'Organisation. Fidèle à la tradition, l'UIP a organisé dans le cadre de la réunion une table ronde parlementaire interactive, qui a eu lieu le 22 avril, sur le thème «L'OMC a dix ans : la perte de souveraineté imputable, selon certains, aux Accords de l'OMC : les parlementaires devraient-ils s'inquiéter ?»

Le choix de ce thème était dû en grande partie au rapport préparé par le Conseil consultatif à l'intention du Directeur général de l'OMC et publié récemment sous le titre *L'Avenir de l'OMC – Relever les défis institutionnels du nouveau millénaire*, qui consacre un chapitre entier à la question de la perception d'une perte de «souveraineté» découlant des Accords de l'OMC. Les auteurs du rapport relèvent l'existence d'un sentiment, souvent amplifié par les milieux politiques et les médias, que les États perdent peu à peu le pouvoir de choisir eux-mêmes leurs orientations et priorités propres, à cause des restrictions imposées par l'OMC à leur marge d'action. Les auteurs concluent cependant que contrairement à cette perception, en s'engageant à respecter les procédures et les principes de l'OMC, les gouvernements se restituent à eux-mêmes une part de la «souveraineté» qu'ils avaient perdue dans le processus de mondialisation. S'ils perdent en



À la tribune, les orateurs : de gauche à droite, M. Mohammed Khoshchehreh, M. Anthony Hill, M. Enrique Baron Crespo, Mme Laurence Boisson de Chazournes et M. Kimmo Sasi.

partie la capacité d'assurer une réglementation au niveau national, ils reprennent partiellement en mains leur destinée économique au niveau multilatéral.

Ce sentiment de perte de «souveraineté» intéresse tout naturellement au premier chef les législateurs, qui en tant que représentants élus de la population ont leur propre part de responsabilité – et une part non négligeable – dans ces questions. On comprend donc que la discussion ait attiré de nombreux participants et fourni matière à réflexion.

Le modérateur de la table ronde était M. Enrique Barón Crespo, Président du Parlement européen de 1989 à 1992 et Président actuel de la Commission du Parlement européen sur le commerce international, qui suit les négociations au sein de l'OMC. Parmi les orateurs figuraient Mme Laurence Boisson de Chazournes, professeur de droit international public à l'Université de Genève, M. Anthony Hill, ancien ambassadeur de la Jamaïque auprès de l'ONU à Genève, M. Mohammed Khoshchehreh, membre du Majlis Shoraye Eslami, le parlement de la République islamique d'Iran, et M. Kimmo Sasi, membre du parlement finlandais et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le texte intégral de leurs interventions peut être consulté sur le site Web de l'OMC.

UNE NOUVELLE CONVENTION DES DROITS DE L'HOMME POUR LES HANDICAPÉS – LE RÔLE CRUCIAL DES PARLEMENTAIRES

par Luis Gallegos¹

Les Nations Unies, ce n'est un secret pour personne, négocient actuellement une nouvelle convention relative aux droits de l'homme : une convention internationale sur les droits des handicapés. Il s'agira de la première convention internationale de ce type, spécifiquement axée sur les droits des plus de 600 millions de handicapés dans le monde. Une fois qu'elle sera adoptée, les membres de l'UIP auront un rôle crucial à jouer pour traduire cette convention novatrice en législation nationale.

Les travaux ont commencé en 2001, lorsque le gouvernement du Mexique a présenté une proposition à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a abouti le 28 novembre 2001 à l'adoption d'une résolution demandant la création d'un comité spécial ayant pour tâche d'élaborer «une convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés en tenant compte de l'approche intégrée qui sous-tend le travail effectué dans les domaines du développement social, des droits de l'homme et de la non-discrimination²».

Les premières étapes de ce processus ont été consacrées avant tout à développer les arguments démontrant la nécessité d'une convention spécifique vouée aux droits des handicapés. Il est rapidement apparu que les lois de

nombreux pays traitaient des questions liées au handicap de manière dépassée, soit en les passant totalement sous silence, soit en partant du présupposé paternaliste et erroné selon lequel les handicapés doivent faire l'objet de la charité, et sont condamnés à la dépendance à l'égard de la famille ou de la société. Il est en outre apparu très clairement que les textes existants concernant les droits de l'homme ne répondaient pas de manière appropriée aux multiples obstacles que doivent affronter les handicapés pour jouir de leurs droits humains. La plupart des traités contraignants dans le domaine des droits de l'homme n'abordent tout simplement pas la question du handicap, et ceux qui y font référence la traitent de manière fragmentaire, et souvent paternaliste. Il n'existe aucun traité international contraignant traitant spécifiquement du handicap; sur le plan régional, un seul traité a été recensé. Une convention internationale permettrait de créer une fois pour toutes un cadre positif, fondé sur des droits, permettant de situer et d'intégrer les personnes souffrant de handicaps. Dès le début de la deuxième session du comité spécial (en juin 2003), la décision a été prise d'entreprendre la rédaction d'une nouvelle convention, et dès lors l'attention s'est portée sur la procédure de négociation du texte. Les sessions suivantes du comité spécial et de son groupe de travail (janvier 2004) ont permis d'entamer le processus de rédaction proprement dit.

(Suite page 9)



Photos Nations Unies

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et l'ambassadeur de l'Équateur, M. Luis Gallegos.

1. Représentant permanent de l'Équateur auprès des Nations Unies et Président, jusqu'au 30 mars 2005, du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

2. Résolution 56/168 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 19 décembre 2001, intitulée «Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés».



(Suite de la page 8)

Ce processus a ceci de remarquable qu'il se déroule avec la participation active de personnes handicapées. Des porte-parole des handicapés de toutes les régions du monde ont travaillé sans relâche aux côtés des gouvernements et des organismes des Nations Unies pour proposer des solutions novatrices afin de lever les obstacles que la convention cherche à surmonter. La participation de handicapés, tant au sein des délégations gouvernementales qu'en tant que membres d'organisations de handicapés à l'échelon local, a permis d'élargir et d'enrichir le processus. Il est indubitable que la convention qui émergera de ce processus interactif portera la marque de cette participation.

À la suite de consultations conduites aux niveaux national, régional et international depuis la création du Comité spécial, de nouveaux réseaux et communautés se sont formés, regroupant des responsables politiques sensibilisés à ces questions, des spécialistes de programmes, des chercheurs et des militants. Ensemble, ils contribuent au travail de promotion et de formulation de normes universelles, aidant ainsi à la mise en œuvre des droits de l'homme pour tous.

Des parlementaires handicapés jouent déjà un rôle crucial dans ce processus. Ainsi, James Mwandha, membre de l'Assemblée nationale ougandaise, a été un membre très important des délégations de son pays. En mars 2004, les membres du «Human Rights Caucus» du Congrès des États-Unis ont organisé une séance d'information sur le processus de rédaction de la convention, en coopération avec plusieurs membres handicapés du Congrès. En juillet 2002, le Congrès du Pérou a organisé une table ronde de présentation de la convention, parallèlement à une réunion régionale de représentants de Disabled Peoples International.

Une fois que la Convention aura été adoptée, le rôle des parlementaires gagnera encore en importance. Non seulement les parlements auront pour tâche d'assurer la ratification de la convention et de veiller à ce qu'elle entre en vigueur, mais ils seront aussi les premiers responsables pour amender ou proposer les textes d'application, et pour trouver des solutions concrètes imaginatives pour concrétiser les principes et les dispositions de la convention. Dans toutes ces activités, la consultation et la collaboration avec les handicapés et avec leurs organisations représentatives seront essentielles.

Les activités internationales en cours sur les droits des handicapés sont l'expression d'un objectif commun à l'humanité : la création d'une communauté intégrée sans exclusive, fondée sur l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En nous efforçant de promouvoir et de protéger les droits des handicapés par cette nouvelle convention, nous nous engageons dans une entreprise importante pour traduire en actes la notion de dignité et de valeur inhérentes à chaque être humain. Les membres du comité spécial et les milliers de porte-parole des handicapés comptent sur la coopération des parlementaires, partout dans le monde, pour soutenir cet effort important, qui vise à mettre en œuvre des mesures concrètes afin de bâtir des sociétés justes et équitables pour tous.

... LU DANS LA PRESSE ...

Le succès des femmes du Bahreïn dûment salué

S.M. l'épouse du roi et Présidente du Conseil suprême pour les femmes, son Altesse Shaikha Sabika bint Ibrahim Al-Khalifa a reçu hier au palais Rowdha la délégation de l'Union interparlementaire (UIP), conduite par son Président, Sergio Pérez. Shaikha Sabika a souhaité à la délégation une visite fructueuse pour élargir la coopération entre l'UIP et le Conseil. Elle a évoqué en particulier le projet de l'UIP concernant l'encouragement de la participation des femmes du Bahreïn à la vie politique. Le Conseil avait approuvé un programme, élaboré en coopération avec le PNUD, avec la participation d'organismes officiels et publics et de théologiens, et elle a souligné les efforts accomplis par le Conseil afin de réaliser le projet pour permettre aux femmes du Bahreïn de participer au processus politique en les autorisant à se présenter aux élections parlementaires et municipales (...).

Bahrain Tribune – 13 juin 2005

La plupart des postes du Parti québécois occupés par des femmes

Lorsque Louise Harel a été nommée chef intérimaire de l'opposition québécoise cette semaine en remplacement de Bernard Landry, le Parti québécois (PQ) est devenu sans fanfare un parti dirigé par des femmes. Le PQ est désormais le seul grand parti politique du pays où presque toutes les positions dirigeantes sont occupées par des femmes. «Les chiffres montrent que l'Assemblée nationale du Québec présente le pourcentage le plus élevé de parlementaires de sexe féminin au Canada», a déclaré Mme Harel. Elle a cité des statistiques publiées en 2004 par l'Union interparlementaire qui montrent que les femmes représentent que seuls 24 pays ou juridictions sur 180 comptent au moins 25% de femmes parmi les parlementaires élus. Au Québec, les femmes élues représentent 32% des députés.

www.theglobeandmail.com (Canada) – 8 juin 2005



Photo Victor Toboza

Le Président de l'UIP juge très importante sa visite au Koweït

Le Président de l'Union interparlementaire (UIP), le sénateur chilien Sergio Pérez, a déclaré que sa visite au Koweït, qui commence lundi, revêt une grande importance dans le sillage de la résolution du Parlement koweïtien qui accorde aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. M. Pérez a insisté sur le fait qu'il avait demandé à rencontrer les femmes koweïtiennes qui avaient permis de remporter cette victoire importante.

Kuwait News Agency (KUNA) – 22 mai 2005

Un acquis précieux

Il n'est pas inhabituel du tout de croiser des femmes voilées dans les rues de Koweït City. Ne vous y trompez pas, pourtant : elles ont désormais presque les mêmes droits que les hommes. Il n'a pas été facile d'en arriver là, et c'est ce mois-ci tout juste que les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au Parlement. C'est l'une des découvertes qu'a faites le Président de l'Union interparlementaire, le sénateur chilien Sergio Pérez Verdugo, au cours d'une visite récente dans le pays. L'un des objectifs principaux de l'UIP, qui a son siège à Genève (Suisse) est d'assurer la participation pleine et entière des femmes à la vie de la société. Ses dirigeants ont donc été très heureux de cet événement.

El Llanquihue (Chili) – 29 mai 2005

L'UIP et L'UNITAR conjuguent leurs efforts pour une contribution parlementaire efficace à l'action mondiale en faveur du développement durable

En février 2004, l'Union interparlementaire (UIP) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont signé un accord de partenariat sur cinq ans afin de mettre en œuvre conjointement une "Initiative de renforcement des capacités des parlements en matière de développement durable". Ce projet commun a été lancé les 22 et 23 avril 2005, au Palais du Luxembourg à Paris, à l'occasion d'une conférence inaugurale qui a réuni plus de 160 parlementaires et de nombreux fonctionnaires parlementaires issus de près de 70 pays.

Pendant deux jours, en compagnie d'experts, ils ont travaillé autour de trois sujets principaux : la gestion de l'eau, l'énergie et les changements climatiques et, enfin, le commerce adapté au développement durable. Les rapports des groupes de travail spécialisés constitués autour de ces thèmes ont mis en exergue les défis qui se posent dans ces domaines ainsi que les rôles qui incombent aux parlementaires et les opportunités qui s'offrent à eux. Ils ont permis de dégager des domaines prioritaires qui devraient être pris en compte dans les actions de sensibilisation que l'UIP et l'UNITAR comptent organiser aux niveaux régional et national.

Cette initiative commune a pour but d'aider les parlementaires à mieux comprendre les enjeux du développement durable afin de mieux les intégrer dans les politiques et législations nationales. Elle entend permettre aux parlementaires de donner un prolongement au Sommet mondial pour le développement durable et aux déclarations et accords internationaux portant sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les parlementaires seraient ainsi à même de préconiser des solutions se caractérisant par une approche intégrée tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable en insistant particulièrement sur les problèmes de pauvreté et de santé. Enfin, l'Initiative UIP-UNITAR doit permettre à terme d'identifier les problématiques émergentes en vue de permettre aux parlementaires d'accomplir leur mission dans la mise en œuvre du développement durable.

En juin 2004, une évaluation des besoins auprès des parlements du monde entier a permis à l'UIP et à l'UNITAR de définir les grands axes de leur programme de sensibilisation des parlementaires en la matière.

Évolution parlementaire

ALLEMAGNE

Le 21 décembre 2004, la 25e loi portant amendement à la loi sur le statut juridique des membres du Bundestag et la 21e loi portant amendement à la loi sur le statut juridique des membres du Parlement européen ont été publiées au Journal officiel. Les amendements contiennent diverses mesures d'économie, en particulier la diminution progressive des prestations de retraite des députés allemands et des versements à leurs ayants droit survivants. Les députés devront désormais aussi s'acquitter de la totalité de leurs cotisations d'assurance maladie. L'amendement à la loi sur le statut juridique des membres du Parlement européen aligne les émoluments des membres allemands du Parlement européen sur ceux des membres du Parlement allemand.

BURUNDI

Après de nombreux reports, la nouvelle Constitution a été approuvée par une majorité écrasante de 90,1% des votants lors d'un référendum organisé le 28 février 2005. La nouvelle loi fondamentale prévoit le partage du pouvoir entre Tutsis et Hutus, les principaux groupes ethniques qui constituent respectivement 14 et 85% de la population. Au sein de l'Assemblée nationale, 40% des sièges seront réservés aux Tutsis et 60% aux Hutus. Au Sénat, les sièges seront divisés également entre les deux groupes. Les premières élections organisées aux termes de la nouvelle Constitution étaient originellement prévues pour le 22 avril 2005, mais elles ont été remises au 4 juillet 2005, et seront suivies par l'élection présidentielle le 19 août. La période de transition devrait s'achever le 26 octobre 2005.

CANADA

À la suite de l'élection d'une personne handicapée à la Chambre des communes, des modifications ont été apportées au Règlement du Parlement, afin de permettre la participation pleine et entière aux travaux du Parlement de tout député handicapé. Cette disposition permet au Président de dispenser un membre de la nécessité de se lever pour prendre la parole et pour voter. Les députés handicapés ont désormais le droit d'être accompagnés d'un assistant dans l'hémicycle.

EGYPTE

La chambre basse et la chambre haute du parlement égyptien ont adopté, le 8 mai et le 10 mai respectivement, un

(Suite page 11)



Plus de 160 parlementaires et de nombreux fonctionnaires parlementaires venus de 70 pays ont participé à l'initiative lancée à Paris par l'UIP et l'UNITAR.

(Suite de la page 10)

amendement à la constitution qui ouvre la voie aux premières élections présidentielles avec candidatures multiples. Dans l'ancien système, le parlement choisissait un candidat unique, et les Égyptiens ne pouvaient voter que pour ou contre ce candidat dans le cadre d'un référendum. Avec cet amendement, les électeurs choisiront entre plusieurs candidats au cours d'un scrutin secret direct. Les candidats à la présidence doivent remplir un certain nombre de conditions. Ils doivent être membres d'un parti politique officiel qui existe depuis au moins cinq ans ou, s'ils se présentent en tant que candidat indépendant, ils doivent obtenir l'appui d'un large éventail de représentants élus, y compris au minimum 65 recommandations de membres de la chambre basse, 25 de la chambre haute et 10 des membres des conseils locaux situés dans au moins 14 des gouvernorats du pays. La première élection présidentielle organisée selon la loi électorale révisée est prévue pour septembre 2005.

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Le 15 avril 2005, la chambre basse (Douma d'État) a adopté la loi n° 96886-4 amendant la loi sur les partis politiques, ainsi que la loi n° 118923-4 sur les élections à la Douma d'État de l'Assemblée fédérale. La modification de la loi sur les partis politiques porte le nombre minimal requis de membres des partis de 10 000 à 15 000, et instaure une période de transition pendant laquelle les partis politiques déjà enregistrés doivent franchir ce seuil de 15 000 membres. Elle stipule que si un parti existant ne parvient pas à satisfaire ce critère, il doit renoncer à son statut de parti politique et se convertir en association bénévole ou être dissous. La loi n° 118923-4 sur les élections à la Douma d'État de l'Assemblée fédérale dispose que dès 2007, l'ensemble des 450 députés de la chambre basse seront élus par scrutin de listes de partis, constituées conformément à la loi sur les partis politiques. La loi électorale actuelle prévoit que 225 députés sont élus à la proportionnelle dans l'ensemble du pays, et 225 dans des circonscriptions électorales à siège unique. Les sièges à la Douma d'État seront répartis entre les listes fédérales qui auront obtenu au moins 7% des suffrages exprimés (contre 5% actuellement). En plus de consolider la position des partis politiques, les nouvelles dispositions auront pour effet de limiter l'accès à la Douma d'État pour les petits partis et les candidats indépendants. Les projets de loi, qui ont reçu l'aval de la chambre haute (le Conseil de la Fédération) le 11 mai 2005, prendront force de loi une fois que le Président du pays les aura signés.

GÉORGIE

Le 17 février 2005, le parlement géorgien a approuvé plusieurs amendements à la constitution relatifs à la structure du pouvoir législatif. Dès les prochaines élections législatives en 2008, le nombre de députés sera ramené de 230 à 150, dont 100 seront élus à la proportionnelle par scrutin de liste et 50 dans des circonscriptions à siège unique.

IRAQ

Les élections à l'Assemblée nationale de transition iraquienne se sont déroulées le 31 janvier 2005. On estime à 8 millions le nombre de votants. La liste chiite Alliance unifiée iraquienne a obtenu la majorité des sièges, tandis qu'une coalition de partis kurdes est arrivée en deuxième place. Alors que la loi administrative de transition réserve 25% des sièges de l'Assemblée à des femmes,

3. Mme Lamia Abed Khadouri, membre de la coalition de l'ancien premier ministre Iyad Allawi, a été tuée le 27 avril 2005.

87 femmes³ ont été élues, ce qui représente 32% des sièges. Le 16 mars, l'Assemblée a siégé pour la première fois. Le 6 avril 2005, elle a élu M. Jalal Talabani Président de l'Iraq, après l'élection de M. Hachem al-Hassani au poste de Président de l'Assemblée. Il a fallu un délai supplémentaire pour parvenir à un accord sur la composition du nouveau gouvernement; finalement, le premier gouvernement démocratiquement élu en 50 ans a prêté serment le 3 mai. La tâche principale de l'Assemblée sera de préparer un projet de Constitution d'ici au 15 août (avec possibilité de prolonger le délai de six mois au maximum), afin qu'il puisse être soumis à approbation par voie de référendum avant le 15 octobre. Les élections doivent se dérouler avant le 15 décembre, pour permettre à un nouveau gouvernement de prendre ses fonctions le 31 décembre 2005.

KENYA

La Coalition nationale «arc-en-ciel» est arrivée au pouvoir en décembre 2002, en promettant une nouvelle constitution en remplacement de celle actuellement en vigueur, qui remonte à 1961, l'année de l'indépendance. Le 15 mars 2004, le projet longtemps attendu de nouvelle constitution a été achevé par les délégués de la Conférence constitutionnelle nationale, composée de députés, de représentants élus de chaque district ainsi que de représentants de la société civile et d'organes religieux et professionnels. Une proposition de limitation des pouvoirs présidentiels, qui allait à l'encontre des vœux du gouvernement, et de création d'un poste de premier ministre exécutif ont soulevé de nombreuses controverses. Bien que le Président Kibaki ait annoncé que la nouvelle Constitution serait adoptée par le parlement, la Cour suprême du Kenya a décidé que le projet devait être approuvé par voie de référendum. Le 29 décembre 2004, le Président Kibaki a signé la Loi portant révision de la Constitution, qui a pris force de loi dès sa publication au Journal officiel le 22 avril 2005. Pour amender et adopter le projet de constitution, le parlement doit maintenant se prononcer à la majorité simple, et non plus à une majorité des deux tiers. Une fois le projet adopté par le parlement, le Ministre de la justice rédigera le projet final, qui sera soumis au peuple pour approbation par voie de référendum national. Selon le Journal officiel, seuls les électeurs enregistrés participeront au référendum, qui est prévu pour la fin de l'année 2005; une majorité simple suffira pour adopter la Constitution.

KIRGHIZISTAN

Conformément aux résultats d'un référendum tenu en février 2003, un parlement unicaméral de 75 sièges, le Conseil suprême (Jorgoku Kenesh), a remplacé l'Assemblée des représentants du peuple, qui comptait 45 sièges, et l'Assemblée législative, où siégeaient 60 députés. La durée du mandat (cinq ans) reste inchangée. Les premières élections au Conseil suprême se sont déroulées le 27 février 2005. Des allégations d'irrégularités durant le processus électoral ont suscité des mouvements de protestation dans le sud, qui ont gagné l'ensemble du pays, causant le départ soudain du Président Akaev le 24 mars et la chute du gouvernement. Une crise législative menaçait, alors que des appels étaient lancés pour la restauration du parlement bicaméral, mais le 29 mars les membres du parlement sortant ont voté la dissolution de cette instance, ouvrant la voie à l'installation de la nouvelle assemblée unicamérale. Le nouveau parlement a confirmé la nomination de M. Kurmanbek Bakiev en tant que Président et premier ministre par intérim, et annoncé une élection présidentielle extraordinaire pour le 10 juillet 2005.

OUZBÉKISTAN

Après la décision de créer un parlement bicaméral (approuvée par référendum le 27 janvier 2002), la première élection sous le nouveau régime s'est déroulée en Ouzbékistan le 26 décembre 2004 (premier tour) et le 9 janvier 2005 (deuxième tour) pour la Chambre législative (chambre basse), et du 17 au 20 janvier 2005 pour le Sénat (chambre haute). Le parlement (Oliy Majlis), qui se composait naguère d'une seule chambre de 250 membres, a été remplacé par une chambre basse de 120 membres, élus au scrutin direct pour un mandat de cinq ans, et une chambre haute de 100 membres, siégeant eux aussi pour cinq ans. Sur les 100 sénateurs, 84 sont choisis par les membres des conseils locaux des députés du peuple (six pour chacun des 14 districts, qui comprennent la République du Karakalpakstan, les 12 provinces et la ville de Tachkent), et 16 sont d'éminentes personnalités nommées par le Président.

La règle sur la validation des scrutins a aussi été révisée. L'exigence d'une participation de 50% a été supprimée; il suffit désormais que la participation atteigne 33% dans chaque district pour que l'élection soit valable. Autre changement majeur : les femmes doivent désormais représenter 30% des candidats à la Chambre législative. Lors de l'élection de décembre 2004, 159 candidats sur 500, soit 31,8%, étaient des femmes, dont 21 ont été élues (soit 17,5% du total des élus). Il n'y a pas de quota pour le nombre de femmes députées; toutefois, ces chiffres représentent une augmentation depuis les dernières élections, en 1999, qui avaient abouti à l'élection de 18 femmes sur 250 députés, soit 7,2%.

SOUDAN

Le 20 décembre 2004, l'Assemblée nationale a amendé l'article 72 de la Constitution, en prolongeant son mandat d'une durée pouvant aller jusqu'à un an. En janvier 2005, après deux années de négociations, le gouvernement, traditionnellement dominé par les Arabes du nord, et le Mouvement populaire de libération du Soudan (ex-rebelle) (SPLM) sont convenus d'un accord de paix qui mettrait un terme à la guerre civile qui déchire le pays depuis plus de vingt ans. Cet accord prévoit le partage du pouvoir et des ressources entre le nord musulman et le sud, où la majorité de la population est chrétienne et animiste. Une commission constitutionnelle de 60 sièges a été créée pour examiner un projet de Constitution préparé par le gouvernement et le SPLM. Un nouveau gouvernement d'unité nationale prêtera

serment une fois que la Constitution aura été approuvée par le parlement et par l'Assemblée générale du SPLM, comme le précise l'accord de paix.

ZIMBABWE

Selon une communication parue dans le Journal officiel du 14 janvier 2005, le Président Robert Mugabe a promulgué deux projets de loi très controversés portant réforme de la loi électorale, adoptés l'année dernière par l'Assemblée nationale : la loi sur la commission électorale et la loi sur les élections. La première prévoit la création d'une nouvelle commission composée de cinq membres chargée d'organiser les élections dans le pays, tandis que la deuxième institue un nouveau tribunal électoral chargé de régler les litiges relatifs aux élections.

Le principal parti d'opposition, le Mouvement pour un changement démocratique (MDC), a critiqué les deux projets de lois, auxquels il reproche de ne pas assurer l'indépendance des deux organismes, et il a affirmé que la nouvelle commission serait fortement influencée par le Président. Le président de la Commission électorale sera nommé par le Président du pays, et les quatre autres commissaires seront désignés par une commission parlementaire, dominée elle aussi par le parti au pouvoir, l'Union nationale africaine du Zimbabwe – front patriotique. Le parti au pouvoir prévoit aussi de faire pression pour que soit amendée la loi sur le financement des partis politiques, afin d'obtenir une part allant jusqu'à 65% des subventions d'État. Une telle mesure risquerait de plonger le MDC (qui reçoit actuellement 49% des subventions) dans une crise financière, puisque le gouvernement a interdit aux partis politiques de recevoir des fonds de donateurs étrangers et de Zimbabwéens établis à l'étranger.

Outre la promulgation des deux lois et la réforme touchant les subventions, de nouveaux critères d'enregistrement des électeurs ont été annoncés en janvier 2005 dans *The Herald*, le journal officiel du gouvernement. Les électeurs vivant en zone urbaine devront présenter aux inspecteurs des factures d'eau, d'électricité ou d'autres services d'utilité publique, ou encore présenter des déclarations écrites de leurs propriétaires confirmant qu'ils résident bien dans la circonscription. Les électeurs résidant en zone rurale devront présenter une confirmation écrite de leurs conseillers de section électorale et chefs traditionnels. Comme les nouvelles dispositions ont été publiées dans *The Herald* juste avant des élections générales, il était à craindre que de nombreux citoyens ne s'y conforment pas, avec le risque d'être laissés pour compte.

Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
B.P. Box 330
CH - 1218 Le Grand-Sacconnex
Genève - Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16.27
Fax (0041.22) 919.41.60
Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU

Suite 3002,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Phone (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Mohamed Amani
Nora Babic
Catherine Blondelle
Martin Chungong
Anda Filip
Kareen Jabre
James Jennings
Danny Kutner
Laurence Marzal
Alessandro Motter
Andy Richardson
Ingeborg Schwarz
Valeria Sistik
Jill Toedtli
Alain Valtat
Hiroko Yamaguchi

Site web :
Pieyre Castelier
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP